

Procès-verbal	Date : 23-24 mai 2025
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CED	Lieu : Radisson Hotels and Suites, Gdansk (Chmielna 10, Gdańsk)
	Début : 9 h Fin : 12 h 30
Président	Freddie Sloth-Lisbjerg, Président du CED
Participants	Voir la liste en annexe
Représentantes du Bureau bruxellois	Ainhua Zamacona, Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani

1. Accueil, quorum et excuses		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	Liste des participants	
Le Président souhaite la bienvenue aux participants et aux invités de l'Assemblée générale (AG) du CED. Le quorum est établi, y compris le quorum pour le vote proposé sur le budget 2026 du CED et les comptes définitifs 2024 du CED. La parole est également donnée aux représentants de la FEDCAR et de l'ERO, qui s'adressent brièvement à l'AG du CED.		

2. Mot de bienvenue de la Vice-Présidente du CED, Chambre polonaise des médecins et des chirurgiens-dentistes		Rapporteure : Anna Lella
Anna Lella souhaite la bienvenue aux participants, au nom des organisateurs.		
3. Approbation de l'ordre du jour		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• CED-GM-A-2025-01-E/D/F	
L'ordre du jour est approuvé.		

4. Notification du procès-verbal de la dernière Assemblée générale	
Document de travail	Procès-verbal de l'Assemblée générale du CED de novembre 2024 (CED-GM-M-2024-02-

E/D/F)

Le procès-verbal a été adopté par e-mail.

5. Compte rendu du Président

Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg

Le Président met en exergue les points suivants :

- Rapide mise à jour sur le recrutement temporaire pour le secrétariat du CED afin de remplacer la chargée de mission principale pendant son congé de maternité.
- Statut de l'Albanie en tant qu'observateur auprès du CED : étant donné que l'Albanie ne s'est pas acquittée du deuxième versement de cotisation l'an dernier et que la lettre recommandée du CED aux membres albanais a été renvoyée sans être ouverte, les droits de l'organisation en tant que membre observateur auprès du CED sont suspendus jusqu'à ce que tous les paiements en souffrance soient réglés et ce, conformément à l'article 15.4 des statuts du CED.
- Activités du Président :
 - o Conférence de presse IDS à Cologne le 22 janvier, avant le 41^e International Dental Show (IDS).
 - o Symposium dentaire universitaire à Szeged (Hongrie) sur les perspectives en parodontologie-implantologie et en dentisterie globale, les 24-26 avril.
 - o Table ronde des organes de réglementation de la région Adriatique (« Panel of Regulatory Bodies of the Adria Region »), qui a eu lieu à Plitvice (Croatie) le 9 mai 2025.
- Événement politique conjoint « Better Oral Health at the European Agenda » organisé le 8 avril par le CED avec la FEDCAR, l'EDSA, l'ADEE et Platform for Better Oral Health, sous la présidence du Dr Andriukaitis et du Dr Kulja, tous deux députés européens.
- Travaux à venir pour l'événement politique du CED
- Mentions du CED dans les journaux et publications :
 - o Article du CED sur le lien entre la santé buccodentaire et la santé globale publié en janvier 2025 dans la section santé de « Open Access Government », une revue consacrée aux principaux domaines de politique publique.
 - o Un article du CED pour la première édition de l'annuaire numérique iSanidad 2024. Cette revue vise à partager et à rassembler des informations clés dans le domaine de la dentisterie provenant d'institutions universitaires, d'organisations professionnelles, de collègues scientifiques et de leaders de l'industrie.
 - o Interview du Président du CED dans le CDF Mag.
- Présentations récentes du CED aux membres :
 - o Conseil de la Chambre des chirurgiens-dentistes de la délégation de Saxe-Anhalt – Bureaux du CED
 - o Chambre autrichienne des chirurgiens-dentistes – en ligne
 - o AS Akademie – bureaux du CED
- Principales problématiques pour les associations dentaires nationales :
 - o Qualité des effectifs en dentisterie au sein de l'UE
 - o Pratique transfrontière de la dentisterie
 - o Niveau de la formation clinique des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger
 - o Connaissance culturelle et institutionnelle des pratiques du pays
 - o Défis liés à la CFAO et aux prothésistes dentaires pour les chirurgiens-dentistes :
 - Remise en question des cabinets dentaires en tant qu'« établissements de santé »
 - Remise en question de l'utilisation de la CFAO par les chirurgiens-dentistes pour leurs patients, obligations des fabricants

En ce qui concerne la CFAO, le Président souligne que malgré une remise en question ouverte et directe par les représentants des prothésistes dentaires, le CED et tous ses représentants continuent à soutenir fermement la position établie des chirurgiens-dentistes en la matière.

Il rappelle également ce qui suit :

- La prochaine AG aura lieu à Bruxelles le 14 novembre 2025 au Sheraton Brussels Airport Hotel.
- L'AG de mai 2026 aura lieu les 22-23 mai 2026 à Chypre.

6. Compte rendu du Bureau de Bruxelles		Rapporteuses : Nikoleta Arnaudova et Clara Luciani
Documents de travail :	- Results from Wipe Disinfection Survey (Résultats de l'enquête relative à la désinfection à l'aide de lingettes) (CED-DOC-2025-012-E) - Results of CAD/CAM Questionnaire (Résultats du questionnaire CFAO) (CED-DOC-2025-006-E) - Preliminary results from Adverse Reactions Reporting Survey with NORCE (Résultats préliminaires de l'enquête menée avec NORCE sur le signalement d'effets indésirables) (CED-DOC-2025-013-E) - Preliminary results from survey on abutments under MDR (Résultats préliminaires de l'enquête relative aux piliers en vertu du RDM) (CED-DOC-2025-014-E)	
Nikoleta Arnaudova et Clara Luciani reviennent sur 1) les points marquants de l'Assemblée générale, 2) les derniers développements au niveau supranational de l'UE sur des thèmes politiques importants pour la profession dentaire, 3) les résultats de quatre enquêtes clés menées au cours des derniers mois au sein du CED, 4) les prochaines élections du CED qui se tiendront en novembre pour les quatre postes à pourvoir – un Trésorier et trois Administrateurs du Conseil.		

7. Finances		Rapporteurs : Ioannis Tzoutzas, Freddie Sloth-Lisbjerg
Documents de travail	- Report of the auditors: Final Accounts 2024 (Rapport des vérificateurs : Comptes définitifs 2024) (CED-DOC-2025-015-E) <u>Treasurer's letter to members (Lettre du Trésorier aux membres)</u> (CED-DOC-2025-016-E) - CED Final Accounts 2024 (Comptes définitifs 2024 du CED) (CED-ACCOUNTS-2024-01) - CED Budget 2026 (Budget 2026 du CED) (CED-BUDGET-2026)	
Ioannis Tzoutzas rappelle à l'Assemblée générale les comptes définitifs et le rapport des vérificateurs pour l'exercice 2024. Les résultats de 2024 présentent un excédent de 124 735,61 € qui traduit les efforts financiers déployés par le secrétariat. Il explique ensuite l'analyse des résultats déjà transmise dans la Lettre du Trésorier. Il souligne que la majorité des frais actuels du CED ne sont pas élastiques (c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être réduits). Eric Van Minnebruggen, qui fait partie des vérificateurs de VGD, informe l'AG que l'audit des finances du CED a eu lieu le 20 février. Selon leurs estimations, les comptes annuels et les chiffres donnent une image correcte et fidèle de la situation financière du CED. Il précise également que le contrôle interne des finances est effectué de manière adéquate. Le Trésorier ouvre la discussion aux questions concernant les comptes définitifs 2024. Aucun commentaire n'est enregistré. Ioannis Tzoutzas entame la présentation du deuxième point de la discussion, à savoir le budget du CED pour 2026. Le Conseil recommande d'augmenter les cotisations des membres de 2 % pour 2026 et déclare qu'il n'y a pas de participation financière de l'Albanie. Cette hausse des cotisations reste inférieure au taux de l'inflation. Si les prévisions budgétaires sont respectées, l'exercice s'achèvera sur un léger excédent (2 635,78 €). Le Président souligne que le budget a été préparé en tenant compte de la configuration actuelle du Secrétariat, c'est-à-dire en considérant que le personnel et les activités resteront au même niveau qu'aujourd'hui. Le Président ouvre le débat concernant la possibilité de bénéficier d'un financement externe pour le CED.		
Freddie Sloth-Lisbjerg	Souligne que des entreprises privées (secteur pharmaceutique, dispositifs médicaux) ont approché le CED en évoquant des possibilités de financement et qu'il serait utile de déterminer s'il pourrait s'agir d'une opportunité.	

Eddie Crouch	Souligne qu'il serait utile d'envisager de changer de vérificateurs toutes les x années.
Victor Chan	Souligne qu'il est important de réexaminer comment le CED calcule le nombre de chirurgiens-dentistes dans chaque pays pour élaborer son budget.
Freddie Sloth-Lisbjerg	Répond à Victor Chan que le Conseil se penchera sur le sujet.
Mick Armstrong	Souligne qu'il convient d'examiner ce qu'implique un parrainage par une entité privée.
Henner Bunke	Souligne qu'il sera difficile de modifier la façon dont le CED compte le nombre de chirurgiens-dentistes et que cela exigerait de modifier les statuts du CED.
Krunoslav Pavlovic	Demande des informations sur l'augmentation des coûts de l'organisation.
Ioannis Tzoutzas	Répond en soulignant qu'il y a eu une période de manque de personnel au bureau, en plus de l'augmentation des services de location ainsi que des frais d'assurance.
Vasileios Stathopoulos	Souligne qu'à son avis, le budget 2026 est pratiquement impeccable et bien administré. Il souligne l'importance de renforcer les activités de lobbying au niveau de l'UE et, par conséquent, de conserver les effectifs nécessaires. Il souligne qu'il faudrait également se baser sur les statistiques officielles de l'UE, les pages web des associations et des informations provenant d'autres organisations pour obtenir une meilleure vue d'ensemble du nombre de chirurgiens-dentistes par pays.
Piret Vali	Souligne que le financement privé pourrait être une option pour un événement, une activité individuelle. Il importe de s'assurer que tout financement de ce type soit clairement défini et séparé.
Stefaan Hanson	Avertit qu'il faut tenir compte des exigences légales belges applicables au financement externe.
Hans de Vries	Souligne que nous devons d'abord discuter du montant des fonds nécessaires, de leur affectation et de leur nécessité réelle ; il recommande la prudence et des discussions plus approfondies sur le sujet.
Kieran O'Connor	Souligne qu'une discussion plus approfondie est nécessaire et que tout parrainage de l'industrie doit exclure des conflits d'intérêts, tant au niveau de l'UE qu'aux yeux des institutions concernées.
Michael Diercks	Souligne que, du point de vue allemand, le budget doit être financé par les associations membres et que les autres sources de revenus (qui doivent également être clarifiées – qu'il s'agisse d'un partenariat, d'un parrainage, etc.) ne devraient être prises en compte que pour les activités supplémentaires – un événement, par exemple.
Anna Lella	Souligne que pour qu'une organisation s'investisse davantage, elle a besoin de ressources – y compris financières. Il faut dès lors au moins tenter d'envisager le parrainage par des entreprises privées pour les événements et activités individuelles comparables. La prochaine étape importante est de lancer une discussion en tant qu'organisation et d'explorer le sujet.
Freddie Sloth-Lisbjerg	Réfléchit à la discussion et informe les membres que le sujet sera examiné de façon plus approfondie lors des AG à venir.
Décisions	• L'AG adopte les comptes définitifs 2024. • L'AG adopte le budget 2026.

8. Communications		Rapporteuses : Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani
Clara Luciani fait le point sur les travaux relatifs au Manuel de pratique de l'art dentaire de l'UE. La mise à jour se concentre actuellement sur la rédaction des nouveaux chapitres nationaux de l'ERO (la rédaction des chapitres de cinq nouveaux pays est entièrement terminée, sur la base d'études documentaires et de données fournies par les associations membres de l'ERO). Au total, 19 pays ont été terminés. Nikoleta Arnaudova fait le point sur la lettre d'information du CED (« CED News Update »), qui a été relancée il y a peu – la semaine précédant l'AG. Les membres ont été encouragés à soumettre des idées et de courts textes pour les prochaines lettres d'information. Clara Luciani fait le point sur 1) la fermeture du compte X du CED, compte tenu des changements toujours plus imprévisibles de cette plateforme de réseau social qui glisse vers la diffusion de fausses informations et se concentre sur les opinions politiques d'extrême droite, 2) le renforcement de la présence sur LinkedIn, qui sera le principal canal utilisé par le CED pour l'instant. Les membres sont encouragés à suivre l'organisation sur LinkedIn s'ils ne le font déjà. Nikoleta Arnaudova informe les membres à propos du rapport annuel 2024 et les encourage à le consulter sur la page web qui lui est dédiée.		
Hans de Vries	Partage les dernières informations concernant les Pays-Bas, dans le cadre de la mise à jour du Manuel. Le ministre néerlandais a récemment décidé de maintenir le programme d'études de dentisterie en six ans aux Pays-Bas, au lieu de le raccourcir à cinq ans. Il s'agissait d'une décision importante, dont l'adoption a exigé des efforts constants et structurés. Hans de Vries souligne que ce succès aurait été impossible sans la bonne coopération instaurée tant au sein des Pays-Bas qu'avec nos collègues dans toute l'Europe. Il remercie le Bureau du CED d'avoir fourni rapidement des informations utiles sur les programmes de formation en chirurgie dentaire en Europe.	

9. GT Santé en ligne		Rapporteur : Peter Kukolík
Documents de travail	• Résolution actualisée du CED sur l'intelligence artificielle (IA) (CED-DOC-2025-018-E/D/F) • Mandat actualisé du GT Santé en ligne (CED-DOC-2025-019-E/D/F)	
Le rapporteur fait le point sur les sujets suivants : - Travaux sur la résolution actualisée du CED sur l'IA – le rapporteur encourage l'AG à voter en faveur du document. - Travaux sur le mandat actualisé du GT Santé en ligne – le rapporteur encourage l'AG à voter en faveur du document. - Derniers développements en matière de cybersécurité : ○ Plan d'action de la Commission européenne sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé Selon le plan d'action, la « surface » d'attaque grandit en raison de la numérisation croissante des soins de santé. Selon le rapport 2024 sur l'état d'avancement de la décennie numérique, 79 % des citoyens de l'UE en moyenne ont accès en ligne à leur dossier de santé électronique dans les soins de santé primaires. Le plan s'adresse principalement aux hôpitaux et aux prestataires de soins de santé (y compris les plus petites entités), ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées – les professionnels de la cybersécurité ou l'industrie (en particulier pour les dispositifs médicaux), par exemple. Comme le plan le précise : il se concentre essentiellement sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, c'est-à-dire toute personne physique ou morale – ou toute autre entité – fournissant légalement des soins de santé sur le territoire d'un État membre. La Commission a lancé une consultation concernant le plan d'action, ouverte jusqu'au 30 juin. Le GT Santé en ligne s'attachera à répondre après l'AG. ○ Questionnaire sur la cybersécurité dans le cadre de la présidence polonaise du Conseil de l'UE : plus tôt cette année, le GT a préparé une réponse au questionnaire sur la cybersécurité et les dispositifs		

médicaux qui avait été transmis au CED via le Bureau polonais d'enregistrement des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits biocides dans le cadre de la présidence polonaise de l'UE. - Future Stratégie pour une Union européenne des données : le CED a été invité à assister à une réunion préliminaire organisée par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG Connect) de la Commission européenne le 15 mai, spécialement destinée au secteur des soins de santé. D'après l'invitation de la DG, la stratégie est nécessaire étant donné que l'accès aux données est un moteur clé de la compétitivité, puisqu'il contribue à près de 4 % du PIB de l'UE. Il joue également un rôle essentiel dans l'amélioration des soins de santé. Par exemple, il améliore l'expérience des patients et les traitements personnalisés, fait progresser les technologies médicales, contribue à développer les diagnostics pilotés par IA et favorise la cohérence réglementaire du marché des soins de santé dans son ensemble. La Stratégie est attendue pour le troisième trimestre 2025. - Dernière mise à jour concernant l'Espace européen des données de santé : le dossier a finalement été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 5 mars 2025 et il est prévu que la législation entre en vigueur d'ici la fin du mandat actuel de l'UE (2029), à tout le moins pour les éléments liés à l'utilisation primaire.	
Décisions	• L'AG adopte la résolution actualisée du CED sur l'intelligence artificielle (IA) (CED-DOC-2025-018-E/D/F). • L'AG adopte le mandat actualisé du GT Santé en ligne (CED-DOC-2025-019-E/D/F).

10. GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets		Rapporteur : Ioannis Tzoutzas
Document de travail	• Mandat actualisé du GT SPCIGD (CED-DOC-2025-020-E/D/F)	
Le rapporteur fait le point sur ce qui suit : - Protège-dents de sport : le GT a discuté de l'éventuelle rédaction d'un document sur les effets bénéfiques des protège-dents et leur capacité à atténuer la gravité des traumatismes dentaires chez les personnes pratiquant un sport dans un cadre amateur et professionnel. Le document servirait à garantir que les chirurgiens-dentistes soutiennent de manière proactive l'utilisation de protège-dents de sport. - Travaux sur le mandat actualisé du GT SPCIGD – le rapporteur encourage les membres à voter en faveur du document. - Vaccination : les contributeurs nationaux des membres du CED au questionnaire « Vaccination policies for dentists and other dental professionals in Europe » (distribué en 2023) ont été contactés afin de procéder aux dernières clarifications et validations de leurs réponses. En collaboration avec la Direction de la recherche, des études et de la documentation de l'Organisation nationale de santé publique (Athènes, Grèce), le président du GT SPCIGD a rédigé un article destiné à être publié sous le titre « Vaccination Policies for dentists and other dental professionals in Europe », qui se base entre autres sur les informations tirées du questionnaire sur la vaccination. L'article sera publié prochainement. - Éthanol : pendant la dernière réunion du GT en février, les membres ont discuté de l'importance de l'utilisation de l'éthanol dans la pratique dentaire et ont souligné l'inquiétude suscitée par les informations portant sur les travaux de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), qui pourraient déboucher sur la classification de l'éthanol en tant que substance suspectée d'être toxique pour la reproduction en vertu du règlement européen sur les substances chimiques (REACH). Bien que la Commission européenne souligne qu'il s'agit de son utilisation dans des produits biocides (tels que les désinfectants pour les mains à des fins d'hygiène générale, les désinfectant de surfaces, etc.) et non en tant que médicament (pour la désinfection de plaies chirurgicales ou de la peau du patient avant un acte médical ou chirurgical, par exemple), le CED suit néanmoins la situation.		

Décision	L'AG adopte le mandat actualisé du GT SPCIGD (CED-DOC-2025-020-E/D/F).
----------	--

11. GT Éducation et qualifications professionnelles	Rapporteure : Katalin Nagy
---	----------------------------

La rapporteure informe l'AG de ce qui suit :

- La dernière réunion du GT s'est tenue en ligne le 21 août 2024, essentiellement pour discuter du projet de réponse du CED à une consultation de la Commission européenne ; depuis, le GT a cependant continué à assurer un suivi et a participé à des activités touchant à des questions d'éducation et de formation.
Le GT prévoit de se réunir dans les mois à venir.
- **Directive relative aux qualifications professionnelles : enjeux subsistants**
À la suite des réflexions transmises au début du mois de septembre l'an dernier, le GT attend l'achèvement et la publication du rapport 2025 de la Commission européenne. Ce rapport devrait évaluer et examiner la mise en œuvre de la directive relative aux qualifications professionnelles (DQP), les effets de ses dernières mises à jour et les enjeux subsistants en ce qui concerne la formation initiale, postuniversitaire et continue des chirurgiens-dentistes et d'autres professions réglementées des soins de santé.
D'après les dernières informations, le rapport devrait être publié dans le courant du mois de juin.
- **Relations extérieures Atelier de l'ADEE « Graduating European Dentist » (« Le diplômé européen en médecine buccodentaire »)**
Katalin Nagy a participé en personne et au nom du GT EQP à un atelier organisé par l'Association for Dental Education in Europe (ADEE). Cet atelier était destiné à échanger des réflexions et des idées afin de préparer la prochaine révision stratégique du cadre du programme d'études du diplômé européen en médecine buccodentaire (« Graduating European Dentist » (GED)) de l'ADEE.
Le texte « Le diplômé européen en médecine buccodentaire » est un programme d'études contemporain harmonisé et complet élaboré par l'ADEE, qui offre des ressources d'orientation ainsi qu'un cadre de programme d'études reflétant les meilleures pratiques académiques pour la formation en chirurgie dentaire en Europe. Les formateurs et les régulateurs européens l'utilisent et l'intègrent comme un outil pour façonner la législation nationale et démontrer la qualité globale, de même que le niveau des programmes de dentisterie.
Cet événement a réuni des formateurs en dentisterie, des responsables du secteur dentaire, des professionnels de la santé dentaire et buccodentaire, des régulateurs, des étudiants et des hygiénistes européens et irlandais, ainsi que l'ERO, pour une table ronde de deux jours autour du texte « Le diplômé européen en médecine buccodentaire » (« The Graduating European Dentist GED ») de l'ADEE, afin de préparer la révision du cadre du programme d'études des chirurgiens-dentistes diplômés en Europe de l'ADEE.
Katalin Nagy a participé à l'atelier et a pu mettre en avant plusieurs priorités du CED, dont les six années d'études et de formation professionnelle, le renforcement des exigences liées à la formation clinique et l'introduction de normes pour les cours pratiques dans les études de premier cycle, ainsi que les compétences.
- **Résultats de l'atelier GED de l'ADEE**
Dans l'ensemble, l'atelier a permis d'identifier des thèmes récurrents requérant une attention prioritaire :
 - Exigences en matière de formation clinique et identification du nombre recommandable d'heures de formation clinique
 - Type et diversité de la formation
 - Méthodes d'évaluation continue et attentes/résultats de l'apprentissage
 - Harmonisation – et non normalisation – des programme d'études en chirurgie dentaire
 - Nécessité d'améliorer la reconnaissance accordée à l'équipe dentaire élargie
 - Soins intégrés et communication interprofessionnelle
 - Conditions d'admission en école de médecine dentaire

- **Qualité des effectifs en dentisterie et des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger**

Le président du GT informe l'AG que, si le Conseil y consent, les thèmes soulevés précédemment et communiqués par e-mail par l'association dentaire néerlandaise seront transmis au GT EQP, qui les reprendra pour discussion. La discussion abordera entre autres la rédaction éventuelle d'un document sur la qualité des effectifs dentaires, la formation continue et l'introduction de modules de formation supplémentaires en guise de soutien, en plus de tests linguistiques pour tous les chirurgiens-dentistes nouvellement inscrits. L'association dentaire néerlandaise sera invitée à participer à cette discussion initiale.

- **Union des compétences**

La Commission européenne a publié récemment sa stratégie relative à l'union des compétences. Celle-ci s'appuie sur des cadres définis précédemment conformément à l'espace européen de l'éducation, la stratégie européenne en matière de compétences et l'espace européen de la recherche.

Cette initiative vise entre autres à encourager et stimuler le développement des compétences, à maintenir et renforcer les compétences et à assurer la circulation des personnes qualifiées, y compris les aidants professionnels, à travers une série de résultats attendus.

Les membres du CED seront informés de l'avancement de ce dossier.

Mick Armstrong	Demande des informations sur le programme d'études de l'équipe dentaire élargie, en plus du programme d'études des chirurgiens-dentistes.
Katalin Nagy	Souligne l'importance de collaborer avec des organes dédiés à la formation des assistants en dentisterie.
Hans de Vries	En ce qui concerne les Pays-Bas, Hans de Vries souligne que les chirurgiens-dentistes formés à l'étranger représentent près de 30 % des effectifs et que ce pourcentage devrait avoisiner les 50 % dans les années à venir. Il évoque la question des chirurgiens-dentistes migrants et les défis liés à la formation continue des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger afin de garantir l'alignement sur les normes du pays d'accueil en matière de formation et la qualité des professionnels.
Charlotte Heuzé	Souligne et explique plus en détail que la France connaît une situation similaire à celle des Pays-Bas, vu l'augmentation du pourcentage de chirurgiens-dentistes formés à l'étranger qui exercent en France. Elle salue le projet du GT d'examiner les possibilités de reconnaissance et de formation des chirurgiens-dentistes formés à l'étranger.

12. GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux		Rapporteur : Edoardo Cavallé
Document de travail	• Déclaration actualisée du CED sur la mise en œuvre du RDM (CED-DOC-2025-021-E/D/F)	

Le rapporteur fait le point sur ce qui suit :

- Réponse du CED à la consultation publique relative au RDM plus tôt en 2025 : lors des deux dernières réunions du GT, les membres se sont concentrés sur l'échange d'informations et la rédaction finale de la réponse du CED à la consultation de la Commission européenne sur le RDM. La réponse a mis en exergue les principales préoccupations du CED et de ses membres, en demandant de veiller à ce que la charge de travail et les coûts de recertification imposés dans le cadre du RDM disparaissent, que les dispositifs médicaux dont la sécurité a été démontrée soient maintenus sur le marché et que les chirurgiens-dentistes, en tant qu'utilisateurs finaux, n'aient pas à supporter la charge des problèmes liés à la mise en œuvre du RDM. La consultation faisait partie de la première évaluation menée par la Commission en vue d'évaluer les règles actuelles de l'UE sur les dispositifs médicaux. Compte tenu des défis importants rencontrés dans le cadre de la mise en place des nouvelles règles, alors que l'article 121 du RDM impose à la Commission d'effectuer une évaluation d'ici mai 2027, la Commission a décidé de déjà lancer une évaluation ciblée du règlement.

- Atelier sur le RDM destiné aux professionnels de la santé : fin février, la Commission européenne a invité le CED à désigner des représentants des prestataires de soins de santé pour un atelier en présentiel tenant compte des évaluations en cours concernant le RDM. L'atelier a eu lieu le 20 mars en présence du président du GT MDDM et du membre du GT Gottfried Schmaltz, qui ont mis en avant les priorités essentielles du CED en la matière. L'atelier était axé sur les expériences des prestataires de soins de santé, des utilisateurs et des patients par rapport aux avantages et aux défis. Il visait à récolter des points de vue et des témoignages afin d'évaluer les coûts et les avantages qui sont spécifiquement supportés par les prestataires de soins de santé, les utilisateurs et les patients en raison du règlement sur les dispositifs médicaux (RDM) et du règlement sur les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (IVDR). Les conclusions de l'atelier alimenteront l'évaluation ciblée du RDM et de l'IVDR et seront prises en compte dans le rapport d'évaluation de la Commission.
- Fait le point sur la déclaration du CED de 2022 sur le RDM – le président a encouragé les membres à voter en faveur du document.
- Rappelle qu'il est toujours possible de répondre à l'enquête menée avec NORCE sur le signalement d'effets indésirables, ainsi qu'au questionnaire sur le RDM et les piliers proposé par l'ANDI ; il encourage les membres à y répondre s'ils ne l'ont pas encore fait.

Henner Bunke	Souligne l'importance de faire concorder les efforts de lobbying nationaux concernant le RDM et le travail accompli au niveau de l'UE.
Edoardo Cavallé	Souligne l'importance de la participation récente du CED à des réunions telles que l'atelier susmentionné, qui montre que la Commission européenne sollicite activement l'organisation pour son avis et son expertise sur le sujet.
Décision	• L'AG adopte la déclaration actualisée du CED sur la mise en œuvre du RDM (CED-DOC-2025-021-E/D/F).

13. GT Santé buccodentaire	Rapporteur : Vasileios Stathopoulos
Documents de travail	• Updated CED Resolution on tobacco, alternative tobacco, and tobacco-free nicotine products (Résolution actualisée du CED sur le tabac, les substituts du tabac et les produits nicotiniques sans tabac) (CED-DOC-2025-007-E) • Updated CED Resolution on reducing sugar consumption and preventing oral diseases (Résolution actualisée du CED sur la réduction de la consommation de sucre et la prévention des maladies buccodentaires) (CED-DOC-2025-008-E) • Updated CED Resolution on Antimicrobial Resistance, One Health and Oral Health: An Integrated Cross-Sectorial Approach (Résolution actualisée du CED sur la résistance aux antimicrobiens, le principe « Une seule santé » et la santé buccodentaire : une approche intersectorielle intégrée) (CED-DOC-2025-009-E)
Le groupe de travail a tenu trois réunions en ligne depuis la dernière AG : le 15 janvier, le 26 février et le 28 avril. Le GT a terminé la rédaction et mise à jour de trois documents d'orientation : - Résolution du CED sur la réduction de la consommation de sucre et la prévention des maladies buccodentaires, rédigée par le coordonnateur Mick Armstrong. - Résolution sur le tabac, les substituts du tabac et les produits nicotiniques sans tabac, rédigée par le coordonnateur Sebastian Ziller. - Résolution sur la résistance aux antimicrobiens, le principe « Une seule santé » et la santé buccodentaire : une approche intersectorielle intégrée, rédigée par Harry-Sam Selikowitz. Le GT est également en train de terminer le texte sur le vieillissement et la santé buccodentaire, en s'appuyant sur la contribution de l'expert irlandais sollicité. Sucre Pour commencer par la présentation des documents d'orientation soumis à l'adoption : premièrement, le GT Santé buccodentaire a terminé de mettre à jour la résolution du CED de 2016 sur le sucre. Cette version actualisée comprend des ajouts clés concernant la mention et la description de la surproduction, de l'importation et de la consommation de sucre, mais propose également un éclairage resserré sur l'approche des facteurs de risque, le poids socioéconomique de la consommation de sucre, les stratégies de promotion de la santé buccodentaire, le rôle des praticiens de l'art dentaire dans la réduction et la prévention de la consommation de sucre, ainsi que la politique nutritionnelle de l'UE. Le GT a également discuté du projet visant à définir un ensemble de mesures de lobbying axées sur le sucre afin d'aider les associations dentaires nationales à déployer leurs activités de lobbying au niveau national. Ce projet sera développé dans les mois à venir. Le GT espère également faire valoir ce document adopté pour de futures activités de lobbying visant à améliorer et renforcer la législation européenne en matière de nutrition. Par exemple, les directives « petit-déjeuner » de l'UE ont été révisées récemment afin de renforcer les règles d'étiquetage et de commercialisation applicables à certains produits du petit-déjeuner contenant du sucre, tels que les confitures, le miel et les jus de fruits. Dans ce document, le CED exhorte par exemple à introduire une taxe sur d'autres produits alimentaires que les boissons sucrées. Le rapporteur encourage l'AG à voter en faveur de la résolution actualisée. Quelques amendements supplémentaires ont été introduits pendant la discussion de l'AG sur le document avant le vote : - La suppression de la distinction entre les sucres naturels et les sucres ajoutés. - La suppression d'un doublon concernant la mention de la normalisation de l'étiquetage sur le devant de l'emballage, y compris les étiquettes sous forme de feux tricolores, dont il est question plus loin dans le document.	

Tabac

Résolution actualisée du CED sur le tabac, la dernière ayant été consacrée à la directive sur les produits du tabac.

Cette version actualisée s'appuie sur les évolutions observées dans la consommation, la production et la commercialisation du tabac depuis la dernière révision de la directive sur les produits du tabac.

Cette mise à jour élargit dès lors considérablement le champ d'application du document puisqu'elle mentionne les substituts du tabac, le snus et les produits à base de nicotine, ainsi que la compréhension de la cavité buccale dans le document et le rôle des praticiens de l'art dentaire dans la détection et le diagnostic des cancers de la bouche et des maladies liées à la consommation de tabac.

Elle examine également l'effet de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé buccodentaire sur la consommation de tabac et l'arrêt, ainsi que sur le développement et la prise en charge de maladies chroniques liées au tabac.

Comme vous en avez également été informés, des progrès institutionnels ont été réalisés en parallèle en ce qui concerne la politique en matière de tabac, à travers l'extension des environnements sans tabac à d'autres espaces extérieurs fréquentés par des enfants et l'inclusion des substituts du tabac, en ce compris les produits du tabac sans fumée (snus, produits du tabac chauffés) et les produits sans tabac (snus, aérosols, puffs, etc. sans tabac). De nombreuses organisations ont réclamé une révision de la législation européenne sur le tabac – nous espérons que cette révision aura lieu au cours de l'année à venir.

Le rapporteur encourage l'AG à voter en faveur de la résolution actualisée.

Résistance aux antimicrobiens

Le troisième document présenté pour adoption par l'AG aujourd'hui est la résolution actualisée du CED sur le principe « Une seule santé » et la santé buccodentaire : une approche intersectorielle intégrée.

Les nouvelles idées intégrées au document comprennent l'extension du champ d'application du document initial au principe One Health et aux progrès et défis que pose la résistance aux antimicrobiens en dentisterie, en tenant compte des trois domaines interdépendants de la résistance aux antimicrobiens : la santé humaine, animale et environnementale.

Il importe de noter qu'il n'y a pas de données actualisées sur les pratiques de prescription d'antibiotiques par les chirurgiens-dentistes, sur l'évolution de la gestion des antimicrobiens par les chirurgiens-dentistes ni sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens liée aux infections buccales.

Par conséquent, le GT suivra de près toute étude ou publication sur le sujet.

Le rapporteur encourage l'AG à voter en faveur de la résolution actualisée.

JAMRAI 2 et réseau « Une seule santé » de l'UE

Le GT Santé buccodentaire a suivi de près l'évolution et les événements de cette deuxième édition de l'action commune sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins de santé (JAMRAI).

Harry-Sam Selikowitz, membre du GT, a participé en personne à cette réunion annuelle de deux jours EU-JAMRAI 2, qui a lieu les 12 et 13 mars à Bilbao (Espagne). Alessandra Rossi, présidente et membre du GT, a suivi l'événement en ligne. Cette réunion visait à évaluer et examiner les progrès accomplis dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'à définir dans les grandes lignes les priorités pour les trois prochaines années, en mettant particulièrement l'accent sur une approche intégrée « Une seule santé ».

Harry-Sam Selikowitz, membre du GT, a également assisté à la réunion du réseau Résistance aux antimicrobiens et santé buccodentaire le 3 avril à Bruxelles, qui portait sur des solutions naturelles telles que les bactériophages et la recherche sur les antimicrobiens.

Vieillesse et santé buccodentaire

De plus, le GT a consacré énormément de temps à la rédaction d'un nouveau document d'orientation sur le vieillissement et la santé buccodentaire, coordonné par Kieran O'Connor.

Une première version de la première section du nouveau document sur le vieillissement et la santé buccodentaire a été présentée pour discussion lors de la réunion du GT du 26 février. Gerry McKenna, l'expert choisi par le GT, a fourni des commentaires préliminaires sur le document. Le document provisoire complet a été discuté le 28 avril lors de la dernière réunion du GT, pendant laquelle il a été demandé de

transmettre des commentaires par écrit dans un premier temps, et une première version complète a été envoyée une deuxième fois à l'expert pour qu'il formule ses remarques.

Le GT compte présenter le document pour adoption lors de l'AG de novembre à Bruxelles.

Coalition pour la vaccination

L'AG a également été informée du dernier communiqué de presse de la Coalition pour la vaccination, publié le 28 avril 2025. Le CED était cosignataire de ce document destiné aux professionnels de la santé européens, afin qu'ils encouragent les citoyens à vérifier leur statut vaccinal à l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination.

Il a également été rapidement question de l'adoption récente de l'Accord sur les pandémies lors de la 78^e Assemblée mondiale de la santé.

Mick Armstrong	Demande l'autorisation de présenter les deux résolutions du CED sur les produits du tabac, les substituts du tabac et les produits nicotiniques sans tabac, ainsi que sur la réduction de la consommation de sucre et la prévention des maladies buccodentaires (avec quelques petites révisions concernant ce document) à l'ERO, afin que cette dernière les valide éventuellement ou les adopte. Mick Armstrong déclare faire partie du GT de l'ERO sur la santé buccodentaire et la santé générale, qui se penche sur des sujets similaires.
Freddie Sloth-Lisbjerg	Approuve la demande de Mick Armstrong de soumettre les deux documents susmentionnés au GT de l'ERO.
Krunoslav Pavlovic	Soulève la question de la disponibilité et de l'accessibilité financière des composites de substitution à l'amalgame et des conséquences sur la qualité de la santé buccodentaire en Europe, qui pourrait être abordée lors de la discussion sur la prévention au sein du GT et lors de l'AG.
Décisions	• L'AG adopte la résolution actualisée du CED sur la réduction de la consommation de sucre et la prévention des maladies buccodentaires, y compris les amendements proposés au CA et à l'AG. • L'AG adopte la résolution actualisée du CED sur le tabac, les substituts du tabac et les produits nicotiniques sans tabac. • L'AG adopte la résolution actualisée du CED sur la résistance aux antimicrobiens, le principe « Une seule santé » et la santé buccodentaire : une approche intersectorielle intégrée, à l'inclusion des amendements proposés au CA.

14. Intervention du Prof Dr Andreas Rainer Jordan à propos de la 6 ^e étude allemande sur la santé.		Rapporteur : Prof. Dr Andreas Rainer Jordan
Le Prof. Dr Jordan présente les principaux résultats de l'étude. Son intervention est suivie d'un Q&R avec l'AG du CED.		
15. GPC Marché intérieur		Rapporteuse : Anna Lella
Documents de travail	• CED Statement on Quality of Dentistry across Borders (Déclaration du CED sur la qualité transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste (CED-DOC-2025-022-E/D/F) • Preliminary Results from CED/ERO Corporate Dentistry Survey (Résultats préliminaires de l'enquête CED/ERO sur les centres dentaires commerciaux) (CED-DOC-2025-023-E)	
La rapporteure informe les membres de ce qui suit :		
- Enjeux des effectifs en dentisterie : le GPC reste impliqué dans la thématique des enjeux des effectifs à travers ses documents existants, mais considère que la question restera prioritaire au niveau de la politique de l'UE dans les années à venir. Les membres sont informés que le prochain mandat de la Commission européenne donnera la priorité aux travaux et aux activités liés aux enjeux du personnel de santé. Le GPC accepte de continuer à suivre le sujet et de s'investir en conséquence lorsque des initiatives pertinentes auront lieu. - Groupe de projet avec l'ERO axé sur les centres dentaires commerciaux : les deux organisations ont entamé leur collaboration sur ce sujet en 2023. En avril et mai 2025, le CED et l'ERO ont lancé une enquête conjointe sur les centres dentaires commerciaux, adressée à leurs membres. L'enquête repose sur l'étude du CED de 2022 et vise à accroître le nombre de réponses afin d'obtenir une vue d'ensemble des centres dentaires commerciaux dans l'UE et, de manière plus large, en Europe. Les réponses reçues provenaient de 31 pays. Les résultats sont joints à titre informatif pour l'AG de mai dans le document CED-DOC-2025-023-E. Les résultats de l'enquête aideront à préparer des articles universitaires sur les centres dentaires commerciaux, dans le but de les présenter à la Commission européenne. La rédaction d'un article basé sur des données de 2022 est déjà en préparation et progresse. L'article suivant s'appuiera sur des données de 2025 et un troisième article éventuel comparant les données de 2022 et de 2025 doit également être préparé. La rapporteure présente quelques résultats de l'enquête, en soulignant qu'un problème majeur est ressorti, à savoir que pour la plupart des répondants, il ne semble pas y avoir de définition officielle des centres dentaires commerciaux dans leurs pays respectifs. Ce sujet continuera à être débattu au niveau des entités de travail compétentes du CED et de l'ERO. La rapporteure souligne également que l'enquête reste ouverte et encourage tous les membres à y répondre si ce n'est déjà fait. - Travaux relatifs à la déclaration du CED sur la qualité transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste – la rapporteure encourage l'AG à voter en faveur de la déclaration. Elle rappelle que la version soumise au vote contient des amendements proposés par plusieurs membres et approuvés par le Conseil la veille.		
Quelques amendements supplémentaires ont été introduits pendant la discussion de l'AG sur le document, avant le vote :		
- Inclusion d'une formulation plus détaillée sur l'entière responsabilité du chirurgien-dentiste en tant que responsable d'équipe.		

- Remplacement du terme « should » (« devrait ») par le terme « might » (« pourrait ») afin de mieux refléter la partie du texte axée sur la recommandation visant à éviter les situations où des chirurgiens-dentistes non-inscrits issus de pays tiers travaillent sous la direction de dentistes qui leur délèguent des tâches dans certains États membres.
- Dans le texte anglais, remplacer le terme « delegated » par « delegating » dans la phrase ci-dessus, pour plus de clarté.

Le délégué de l'association dentaire maltaise exprime par écrit son soutien et son accord par rapport à la déclaration car il doit partir avant la fin de la réunion.

Hans de Vries	Souligne que la KNMT a pris l'initiative de mettre en exergue la question de l'aide aux chirurgiens-dentistes migrants, sur la base des préoccupations grandissantes aux Pays-Bas concernant à la fois la capacité et la qualité. Cela a également contribué à la déclaration qui doit être votée et que la KNMT considère comme un premier pas important. Il souligne que la KNMT a également encouragé le CED à se concentrer davantage sur l'appel à mettre en place des mesures concrètes pour renforcer la qualité et la capacité déjà mentionnées.
Décision	• L'AG adopte la déclaration du CED sur la qualité transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste, y compris les amendements proposés à l'AG.

16. Discussion des rapports nationaux	Rapporteuses : Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani
Les rapporteurs ont résumé les principaux points en suspens des rapports nationaux reçus sur des sujets relatifs aux développements récents au sein des associations dentaires, à la mise en œuvre de la législation de l'UE ou aux changements dans la législation nationale, aux changements dans le financement de la santé buccodentaire, à l'éducation, au personnel et aux équipes dentaires, aux dispositifs médicaux dentaires et aux activités de lobbying les plus récentes.	

17. Présentation de la European Dental Students' Association (EDSA)	Rapporteur : Filip Galo
Filip Galo, Vice-Président des affaires internes, présente les activités et priorités, ainsi que les événements récents et à venir. La présentation a été téléchargée sur le site web du CED afin que les membres puissent la consulter facilement.	

18. Divers
Dates et lieux des prochaines réunions • 14 novembre 2025, Bruxelles • 22-23 mai 2026, Chypre • Novembre 2026 (date à confirmer) • 21-22 mai 2027, Lituanie Anna Lella, Vice-Présidente du CED, dirige les dernières parties de l'AG au nom du Président du CED. Elle clôture la réunion, remercie tous les participants pour leurs travaux et leurs contributions à l'AG et rappelle les dates des prochaines réunions, mentionnées ci-dessus.

PRÉSIDENT

BUREAU DE BRUXELLES
